



## TVA applicable sur Pensions chevaux

Par **Marie599**, le **19/04/2013** à **12:33**

Bonjour,

j'ai une pension pour chevaux avec une dizaine de pensionnaires, carrière, box, paddocks, rond de longe en cours de création, les propriétaires des chevaux prennent des cours sur place avec leur propre moniteur indépendant certains sortent en concours et j'ai aussi des retraités.

J'ai appris il y a quelques jours que déjà que contrairement à ce que m'avait dit mon "conseiller" agricole qui a fait mon dossier de création d'entreprise l'an dernier, je ne suis pas au forfait tva , donc pour toute l'année 2012 j'ai 7% à reverser de ma poche ainsi que les 4 premiers mois de 2013, j'ai déjà annoncé à mes propriétaires que j'allais devoir facturer de la tva à 7 % (en prenant tout de même 3 % pour moi pour ne pas trop augmenter les pensions) et là mon comptable m'annonce que c'est passé à 19.6 % au 1er janvier ! j'ai cherché à droite à gauche je ne trouve RIEN de très clair à ce sujet précis... Quelqu'un peut-il m'éclairer ? j'aimerais bien savoir ce que je dois facturer à partir de mai ...

merci d'avance à ceux qui me répondront  
bonne journée